

Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) - Cap Croissance

GROUPE IRD

Présentation du dispositif

Cap Croissance est un fonds trans-régional de Capital développement et de transmission, issu du partenariat entre un acteur national (UI Gestion) et un acteur régional (Groupe IRD).

Cap Croissance est un FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) tourné vers l'entrepreneuriat et qui a vocation à accompagner une dizaine d'entreprises en région Hauts-de-France et en Ile de France, en prenant des positions minoritaires ou majoritaires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce FPCI concerne les entreprises quel que soit leur secteur d'activité et réalisant généralement plus de 5 M€ de chiffre d'affaires.

Tous les secteurs d'activité sont éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le FPCI est doté de plus de 17 M€.

Les montants unitaires d'intervention sont compris entre 1 M€ et 2 M€ par société avec co-investissement possible avec NORD CROISSANCE pour des tours de table jusque 3 M€.

Cap Croissance intervient de façon minoritaire ou majoritaire et participe à la gouvernance de l'entreprise.

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds.

Pour quelle durée ?

Durée : 5 à 7 ans

La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour bénéficier de ce FPCI, il faut prendre contact avec le groupe IRD.

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 5 M€.

Organisme

GROUPE IRD

- 40 rue Eugène Jacquet
59708 MARCQ-EN-BARŒUL
Téléphone : 03 59 30 20 04
Télécopie : 03 59 30 20 59
E-mail : contact@groupeird.fr